

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 mars 2022

Convocation et affichage du 03 mars 2022

Le dix mars deux mil vingt-deux à dix-huit heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni, **dans la salle du conseil municipal**, sous la présidence de Monsieur Michel PONTTHOREAU, Maire de Fargues sur Ourbise

Étaient présents : BIDAN Éric- CARDOUAT Valérie - DESCHAMPS Martial -LAPORTE Françoise - LAPORTE Jacques - MULOT Dominique - TAVERNIER Bernard

Excusés : DUBERN Yannick- BOTELLA Jean Marc

Absent :

Excusé ayant donné une procuration :

Les membres dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix pouvoir écrit de voter, en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales :

-DUBERN Yannick à PONTTHOREAU Michel

ÉLECTION SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Les conditions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales étant réunies, l'assemblée peut valablement délibérer. Conformément à l'article L.2121-15 dudit code il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme MULOT Dominique** ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 08 FÉVRIER 2022

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler sur le compte-rendu du 08 février 2022

Le compte-rendu du 08 février 2022 est adopté, à l'unanimité des membres présents.

AFFAIRES GÉNÉRALES

202209- RECONDUCTION ABONNEMENT APPLICATION MOBILE PANNEAU POCKET

Considérant la délibération n° 202117 du 08 avril 2021 portant sur l'ouverture de l'application mobile « Panneau Pocket » pour une année d'abonnement dans un premier temps,

Monsieur le Maire expose que le contrat d'abonnement arrive à échéance et demande à l'assemblée de se prononcer sur sa reconduction en rappelant le tarif préférentiel appliqué pour une commune de moins de 100 habitants adhérant à l'Amicale des Maires Ruraux de France incluant 3 formules :

Formule	Description	PU TTC
1 an d'abonnement	Utilisation annuelle illimitée du système d'alerte et d'information Prix unitaire 180.00 € TTC	130.00 €
2 ans d'abonnement	Pour 2 ans d'abonnement, 1 trimestre supplémentaire offert 360.00 € TTC	260.00 €
3 ans d'abonnement	Pour 3 ans d'abonnement, 1 semestre supplémentaire offert 540.00 € TTC	390.00 €

Après discussion, le conseil municipal, à voix pour, voix contre, abstentions, approuve la reconduction de l'application mobile Panneau Pocket, en retenant la XX formule, comme suit :

Formule	Description	PU TTC
2 ans d'abonnement	Pour 2 ans d'abonnement, 1 trimestre supplémentaire offert 360.00 € TTC	260.00 €

Les élus demandent à ce que lors de la prochaine reconduction, un état statistique sur son utilisation soit établi.

202210- LOGEMENT N°4 LE PEYROULÉ – DEMANDE DE TRAVAUX PAR LES LOCATAIRES

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'assemblée une demande écrite en date du 18 janvier 2022 des locataires du logement communal n°4 du Peyroulé qui souhaiteraient, pour des raisons de commodité, supprimer la cloison séparant la 3^{ème} chambre ouverte du salon.

Ils précisent qu'ils feront offre à des professionnels et prendront en charge les frais.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette demande.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte la demande à condition que le professionnel qui réalisera les travaux fournisse la garantie décennale,
- Oblige les locataires à remettre en l'état initial à la fin du bail sur exigence de leurs successeurs.

202211- CARRIÈRE DE FARGUES -REMISE EN ÉTAT FINAL DE LA CARRIÈRE

Monsieur le Maire rappelle le débat de la séance du 21 septembre 2021 à ce sujet. L'opposition unanime des membres présents, l'impossibilité d'exploiter les dernières tonnes de sable oblige la CMGO Carrières et Matériaux Grand-Ouest à procédé à une cessation d'activité anticipée.

Cette procédure nécessite un avis consultatif de la mairie afin que l'établissement dépose un dossier de cessation anticipée auprès de la Préfecture de Lot-et-Garonne.

A ces fins, Monsieur le Maire présente le plan de remise en état final de la carrière de Fargues sur Ourbise et demande à l'assemblée de se prononcer sur cette affaire.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ne s'oppose pas à cette remise en état final de la carrière et émet un avis favorable à cette demande.

AFFAIRES BUDGÉTAIRES

202212- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur TAVERNIER Bernard, délibérant sur le compte administratif de la commune de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Michel PONTHEOREAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel laisse apparaître les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes : 243 459, 70 € excédent reporté : 55 016, 93 €

Dépenses : 212 468, 25 €

Excédent d'exercice : 30 991, 45 € Excédent de clôture : **80 081, 38 €**

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes : 20 642, 53 € Excédent reporté : 1 265, 22 €

Dépenses : 41 236, 07 €

Déficit d'exercice : -20 593, 54 € - Déficit de clôture : **- 19 328, 32 €**

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité des membres **présents approuve le compte administratif 2021**, après que Monsieur le Maire se soit retiré

202213- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DE LA COMMUNE

Le conseil municipal après s'être fait présenter le compte administratif 2021 pour le budget général, et après l'avoir approuvé, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
 - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- Est donc approuvé à l'unanimité

202214- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur TAVERNIER Bernard, délibérant sur le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Michel PONTHEOREAU, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel laisse apparaître les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes : 15 090, 16 € déficit reporté : -6 841, 87 €

Dépenses : 9 815, 00 €

Excédent d'exercice : 5 275, 16 € -Déficit de clôture : -1 566, 71 €

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes : 8 851, 00 € dont excédent reporté : 25 134, 45 €

Dépenses : 9 419, 00 €

Déficit d'exercice : -568, 00 € - Excédent de clôture : 24 566, 45 €

Conformément à l'article L 2121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, à l'unanimité des membres **présents approuve le compte administratif 2021**, après que Monsieur le Maire se soit retiré.

202215- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal après s'être fait présenter le compte administratif 2021 pour le budget du service assainissement, et après l'avoir approuvé, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
 - Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part
- Est donc approuvé à l'unanimité

202216 – REMPLACEMENT DE 2 POIGNÉES DE TIRAGE A LA SALLE SOCIOCULTURELLE

Considérant les prescriptions de la commission de sécurité, Monsieur le Maire expose qu'il convient de prévoir le remplacement des poignées à la salle socioculturelle par des poignées de tirage ergonomiques avec verrouillage intérieur.

Le devis estimatif présenté par Ges Habitat s'élève à 375, 00 € HT soit 412, 50 € TTC.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ce changement.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition de remplacer les 2 poignées de tirage à la salle socioculturelle par Ges Habitat, pour un montant de 375, 00 € HT soit 412, 50 € TTC.

AFFAIRES DU PERSONNEL

CESSATION ACTIVITÉ – ADJOINT ANIMATION AU 01/09/2022

Monsieur le Maire fait part de sa demande de départ à la retraite. A compter du 1^{er} septembre 2022 ; plus d'accompagnatrice pour le transport scolaire. Voir si une solution existe en remplacement.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **Situation Ukraine/Russie** : Mail de l'AMF, de la Sécurité civile dans le cas où la commune souhaite se mobiliser. Possibilité de faire une collecte sur un week-end (médicaments...). Nécessite de se rapprocher d'une organisation dédiée. Recherche de contact avec la Sécurité Civile éventuellement. Des informations seront demandées auprès de la mairie de Bouglon.
- **Alerte secteur énergétique français en danger** : Dénationalisation d'EDF. Se rapprocher du site www.energie-publique.fr. Pétition à signer.
- **Vide grenier** : le 1^{er} mai organisé par le club Bruyères et Genêts.

QUESTIONS DIVERSES :

–Tenue des bureaux de vote (scrutins de la Présidentielle des 10 et 24 avril 2022 :

BUREAU DE VOTE DU 10 AVRIL 2022

10 AVRIL			24 AVRIL		
Horaires	Nom	Prénom	Horaires	Nom	Prénom
8h/12h	Ponthoreau	Michel	8h/12h	Ponthoreau	Michel
	Deschamps	Martial		Deschamps	Martial
	Bidan	Éric		Bidan	Éric
12h/15h	Laporte	Jacques	12h/15h	Laporte	Jacques
	Ponthoreau	Marie-Josette		Ponthoreau	Marie-Josette
	Dubern	Yannick		Dubern	Yannick
15h/18h	Tavernier	Bernard	15h/18h	Tavernier	Bernard
	Mulot	Dominique		Mulot	Dominique
	Mulot	Daniel		Mulot	Daniel

*–Président du bureau de vote : PONTTHOREAU Michel
–Secrétaire : TAVERNIER Bernard – MULOT Dominique*

La séance est levée à 20h 10 où ont été consignées huit délibérations, numérotées de la 202209 à la 202216.

Pour copie conforme,

Ont signé les membres du conseil municipal,

PONTTHOREAU Michel, Maire

TAVERNIER Bernard, 1er adjoint,

CARDOUAT Valérie, 2^{ème} adjoint,

BIDAN Éric, conseiller municipal

*BOTELLA Jean-Marc, conseiller municipal, **absent excusé***

DESCHAMPS Martial, conseiller municipal,

*DUBERN Yannick, conseiller municipal, **absent excusé, a donné pouvoir à PONTTHOREAU Michel***

LAPORTE Jacques, conseiller municipal,

LAPORTE Françoise, conseillère municipale,

MULOT Dominique, conseillère municipale.

Le compte rendu de cette séance a été affiché le 15 mars 2022 aux emplacements réservés à cet effet à titre de publication et publicité, les 08 délibérations correspondantes numérotées de 202209 à 202216 sont transmises à la Sous-Préfecture de Nérac, le 15 mars 2022, via la plateforme Stela3.